



Neveux et Heritage

Par Bruno24

Bonjour,

Nous sommes une fratrie de 4.

Un de nous est décédé récemment, ses enfants auront-ils les mêmes droits que leur parent défunt quand notre mère disparaîtra ?

Merci d'avance.

Par kang74

Bonjour

Oui, ils représenteront votre frère et se partageront donc sa part .

Et ils ont peut être des droits dans certains biens que votre mère a en usufruit du décès de votre père, comme l'avait votre frère vu qu'ils sont héritiers .